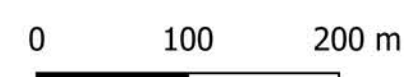


OLIVET - 1 - C

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000



**Prigent
& Associés**

PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
106A rue Eugène Pottier
35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m ²)
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	1717
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	52006
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 110	22365
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Communes	ER N° 111	16862
Amenagement d'un cheminement doux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 31	1900
Amenagement voirie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 76	559
Amenagement voirie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 77	1965
Amenagement voirie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 78	457
Amenagement voirie / Bénéficiaire : Communes	ER N° 79	27
Amenagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	492
Amenagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	308
Amenagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	351
Amenagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	862
Amenagement de la RD 115 / Bénéficiaire : Communes	ER N° 81	1153
Amenagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 82	1706
Amenagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 82	1637

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
53169 - OAP N° 2	Chemin du Pas	5714
53169 - OAP N° 1	La Chaussée	1408

*La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.*

Cours d'eau et écoulements

- Cavités naturelles

- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

-  16 - Sites archéologiques
 99 - Zones inondables
 99 - Aléas miniers
 99 - Lotissements

- Arbre remarquable

- | | |
|---|---|
| 15 - Marges de recul | Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine |
| 07 - Haies à protéger au titre du L.151-23 du CU | Bâtiments susceptibles de changer de destination |
| 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques | STECAL |
| Espaces boisés classés | Orientations d'aménagement et de programmation |
| Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance | Zones humides |

-  Emplacements réservés
-  Éléments de paysage à protéger
-  Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
-  Bâtiments susceptibles de changer de destination
-  STECAL
-  Orientations d'aménagement et de programmation
-  Zones humides

100

Ua - Tissu băt

- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

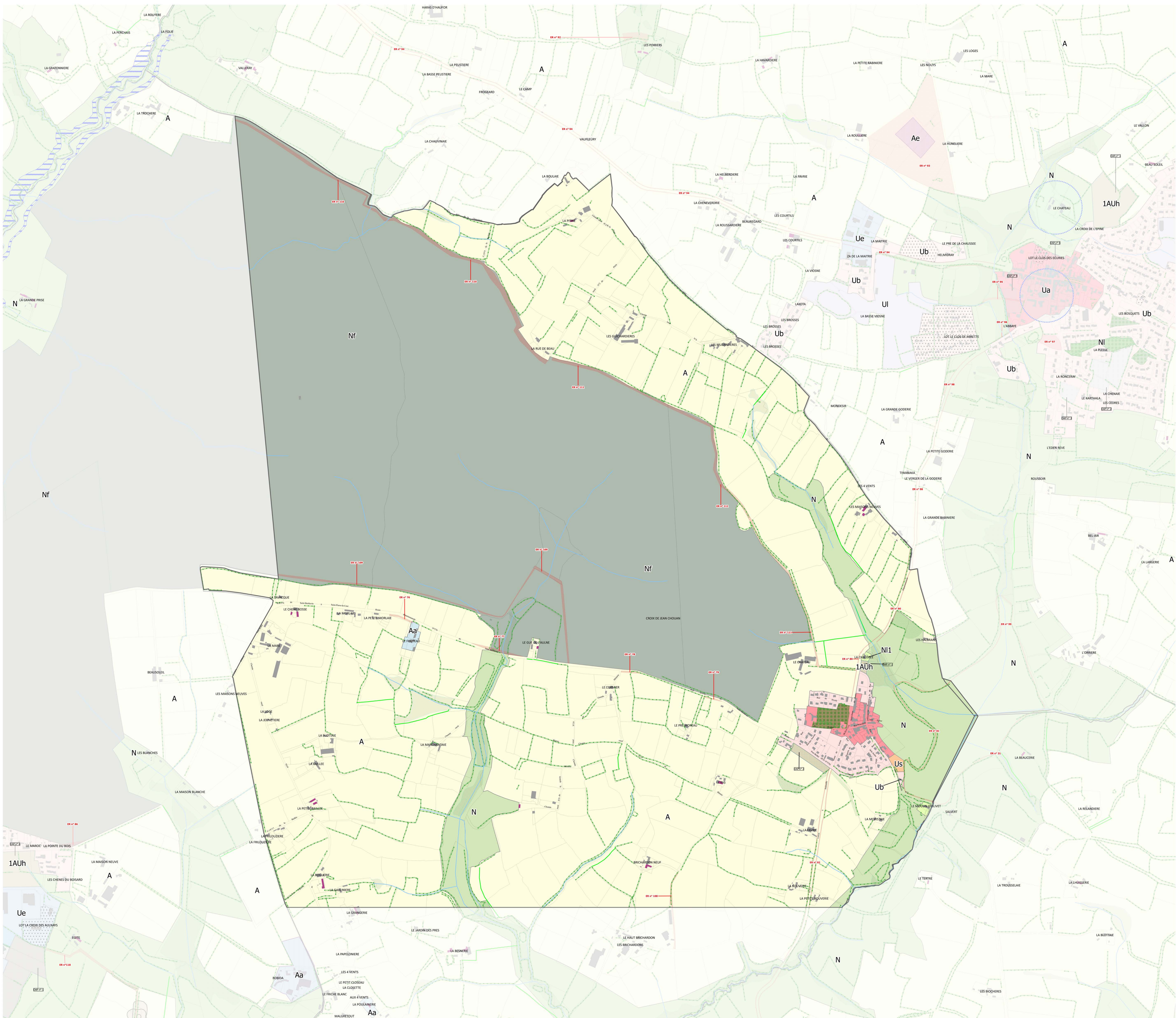
- ZONE A URBANISER**
- | |
|--|
| 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter |
| 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter |
| 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi |
| 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tern |

A - Agricole

- | | |
|---|---|
| Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles | Ng - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche |
| Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques | Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts |
| As - STECAL destiné au stationnement | Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs |
| Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables | N11 - STECAL destiné au développement de gîtes |
| Ap - Agricole sans aucune construction | N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping |
| Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation | N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés |

- ZONE NATURELLE**

 - N - Naturelle
 - Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
 - No - STECAL dédié au maintien et au développement des camérides
 - Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
 - Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
 - Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
 - N11 - STECAL destiné au développement de gîtes
 - N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camérides
 - N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
 - N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprise



OLIVET - 2 - C

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000



Prigent & Associés
PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
106A rue Eugène Pottier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS -ITS RESERVES		SURFACE (ha) (m²)
Crédit+nd d'un chemin de ronds+nt+nd / Bénéficiaire: C+mmune	ER ~~~~~ 108	1717
Crédit+nd d'un chemin de ronds+nt+nd / Bénéficiaire: C+mmune	ER ~~~~~ 109	10206
Crédit+nd d'un chemin de ronds+nt+nd / Bénéficiaire: C+mmune	ER ~~~~~ 111	16867
Amer+nement v+rie / Bénéficiaire: C+mmune	ER ~~~~~ 78	559
Amer+nement v+rie / Bénéficiaire: C+mmune	ER ~~~~~ 77	1565
Amer+nement v+rie / Bénéficiaire: C+mmune	ER ~~~~~ 78	457
Amer+nement v+rie / Bénéficiaire: C+mmune	ER ~~~~~ 79	327
Amer+nement de la RD 115 / Bénéficiaire: CO 53	ER ~~~~~ 80	492
Amer+nement de la RD 115 / Bénéficiaire: CO 53	ER ~~~~~ 80	398
Amer+nement de la RD 115 / Bénéficiaire: CO 53	ER ~~~~~ 80	351
Amer+nement de la RD 115 / Bénéficiaire: CO 53	ER ~~~~~ 80	882
Amer+nement d'un chemin de ronds+nt+nd / Bénéficiaire: C+mmunes	ER ~~~~~ 81	3103
Amer+nement de la RD 115 / Bénéficiaire: CO 53	ER ~~~~~ 82	50
Amer+nement de la RD 115 / Bénéficiaire: CO 53	ER ~~~~~ 82	1960
Amer+nement de la RD 115 / Bénéficiaire: CO 53	ER ~~~~~ 82	1637
Amer+nement chemin de ronds+nt+nd / Bénéficiaire: C+mmune	~ULLER ~~~~~ 127	556

Références - AP	Altitude	SURFACE (en m ²)
53169 - AP - 2°	Chemith du Pas	5714
53169 - AP - 1°	La Chaussée	1408

*La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.*

Cours d'eau et écoulements

Cours d'eau et écoulements

- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

- Arbre remarquable

- Arbre remarquable
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- 22 - Linéaire commercial à préserver
- Chemin à préserver
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance
- Eléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

100

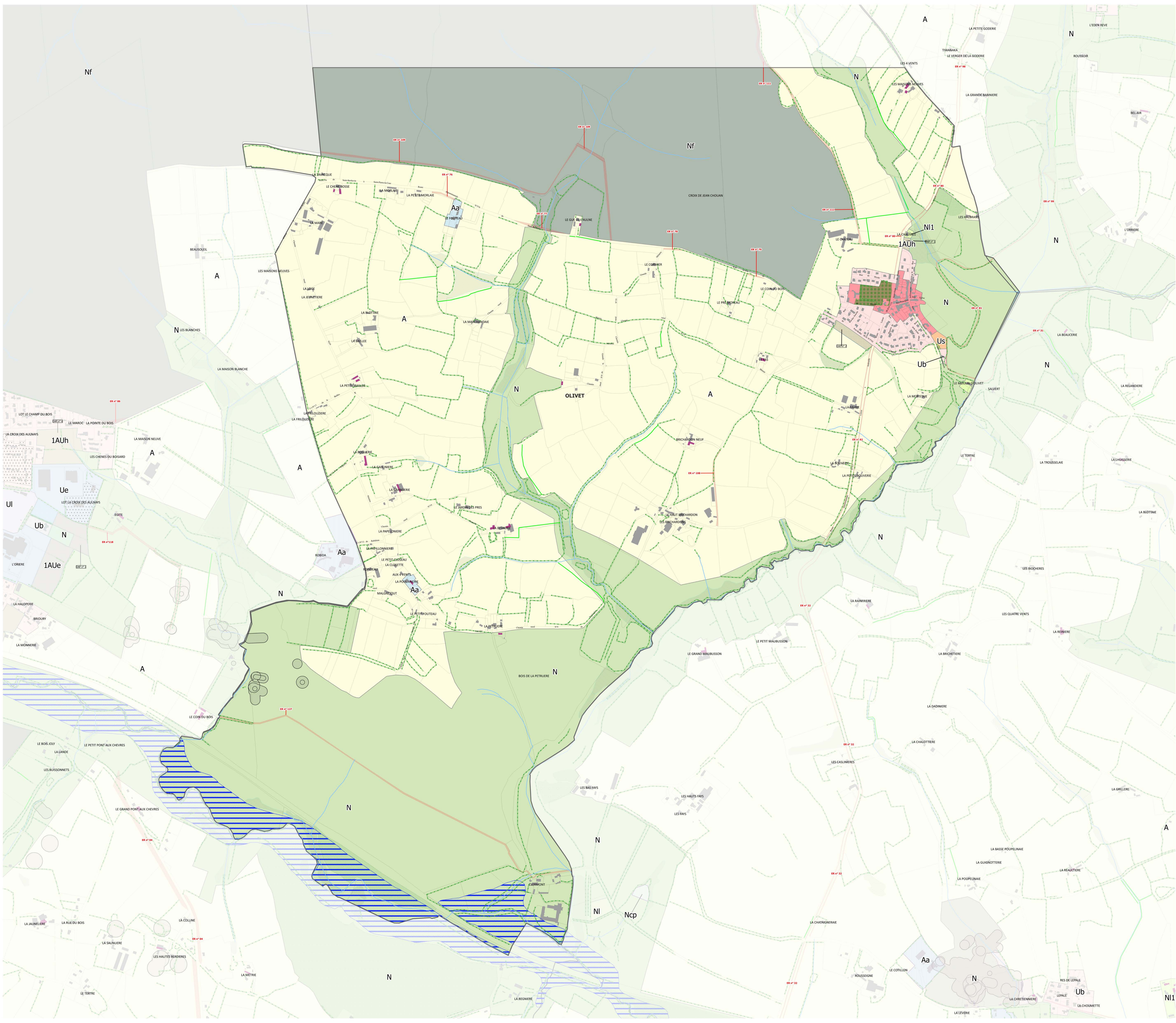
Ua - Tissu bẽ

- | | |
|---|---|
| Ub - Tissu urbain périphérique | 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter |
| Ui - Équipements collectifs | 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi |
| Ue - Activités économiques | 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long term |
| Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brihet | |
| Uem - Zone d'activités de La Meslerie | |
| Us - Zone urbaine spécifique | |
- ZONE NATURELLE**

N - Naturelle

A - Agricole

- | | |
|---|---|
| Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles | N0 - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche |
| Aa - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques | N1 - Secteur destiné à l'exploitation des forêts |
| Aa - STECAL destiné au stationnement | N1 - Secteur destiné à des équipements de loisirs |
| Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables | N11 - STECAL destiné au développement de gîtes |
| Ap - Agricole sans aucune construction | N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping |
| Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation | N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés |
| | N14 - STECAL dédié aux activités de comités d'entreprises |



Laval Agglomération

Département de la Mayenne

OLIVET - 3 - B

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:2 500

0100200

m

N





PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
105A rue Eugène Potier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 108	1717
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 109	10206
Création d'un chemin de randonnée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 111	16867
Aménagement d'un cheminement doux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 81	1960
Aménagement vaine / Bénéficiaire : Commune	ER N° 77	1565
Aménagement vaine / Bénéficiaire : Commune	ER N° 78	457
Aménagement vaine / Bénéficiaire : Commune	ER N° 79	327
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	462
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	308
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	361
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 80	882
Aménagement d'un cheminement doux / Bénéficiaire : Communes	ER N° 81	3103
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 82	50
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 82	1706
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 82	1637

Références DAP	Nom	SURFACE (en m²)
S3105 - DAP N° 2	Chemin du Plois	8714
S3105 - DAP N° 1	La Chaussée	1405

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

 Cavités naturelles

 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

16 - Sites archéologiques

 99 - Zones inondables

 99 - Aïeas miniers

 99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

 Arbre remarquable

 15 - Marges de recul

 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU

 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

 Espaces boisés classés

 Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

 Emplacements réservés

 Éléments de paysage à protéger

 Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

 Bâtimens susceptibles de changer de destination

 STECAL

 Orientations d'aménagement et de programmation

 Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

 Us - Tissu bâti ancien

 Ub - Tissu urbain périphérique

 Ui - Équipements collectifs

 Ue - Activités économiques

 Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

 Uem - Zone d'activités de La Meslerie

 Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

 A - Agricole

 Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

 Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

 As - STECAL destiné au stationnement

 Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

 Ap - Agricole sans aucune construction

 Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox

 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter

 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi

 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tern

ZONE NATURELLE

 N - Naturelle

 Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

 Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

 Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

 Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

 Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

 N11 - STECAL destiné au développement de gîtes

 N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

 N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

 N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

